



EXAMEN DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES CLASSIQUES Sessions 2022

DISCIPLINE	SECTION(S)	ÉPREUVE ÉCRITE	
Economie générale	CA / CB / CC	Date de l'épreuve :	19.09.22
		Durée de l'épreuve :	14:15 - 16:25
		Numéro du candidat :	

Numéro du candidat:

Partie obligatoire			
Question	Nombre points	Sujet	Obligatoire
1.	16	Les systèmes économiques	x
2.	12	Le rôle des pouvoirs publics	x
3.	10	La monnaie et la politique monétaire	x
6.	10	Question de réflexion	x

Partie au choix			
Choisissez 1 question parmi les 2 suivantes et indiquez votre choix avec un x.			
Question	Nombre points	Sujet	Choix du candidat
4.	12	Les échanges internationaux	<input style="border: 2px solid red;" type="text"/>
5.	12	Le défi écologique	<input style="border: 2px solid red;" type="text"/>

- 1. Les systèmes économiques (Question obligatoire) (6 + 10 = 16 points)**
 - a) Présentez les origines de l'économie sociale de marché.
 - b) Énumérez et élucidiez les différents agents économiques et présentez le circuit économique simplifié à deux agents économiques.
- 2. Le rôle des pouvoirs publics (Question obligatoire) (6 + 6 = 12 points)**
 - a) Éluidez l'offre de biens et services marchands, exemples à l'appui.
 - b) Décrivez les objectifs structurels à l'intérieur de la politique budgétaire.
- 3. La monnaie et la politique monétaire (Question obligatoire) (6 + 2 + 2 = 10 points)**
 - a) Présentez les conséquences de l'inflation.
 - b) Indiquez le double objectif de la BCE.
 - c) Définissez la déflation.
- 4. Les échanges internationaux (Question au choix) (4 + 2 + 6 = 12 points)**
 - a) Comparez, en faisant abstraction des arguments en faveur, des critiques et des instruments, le libre-échange au protectionnisme.
 - b) Définissez l'autarcie.
 - c) Définissez et expliquez le fonctionnement de la balance des paiements.
- 5. Le défi écologique (Question au choix) (3 + 6 + 3 = 12 points)**
 - a) Définissez le développement durable.
 - b) Présentez les normes à l'intérieur de la réglementation comme instrument de la politique écologique.
 - c) Éluidez le fonctionnement des écotaxes.

6. Question de réflexion (Question obligatoire) (3 + 3 + 2 + 2 = 10 points)

Considérez ce texte.

- a) Indiquez la forme de concentration décrite dans le texte et énumérez deux autres formes de concentration.
- b) Citez trois synergies possibles qui en résultent.
- c) Expliquez le choix de CDCL de ne pas choisir un partenaire étranger.
- d) Présentez une évolution possible de cette coopération.

Construction

Les groupes CDCL et Félix Giorgetti s'unissent

Les deux poids lourds de la construction luxembourgeoise, CDCL et le groupe Félix Giorgetti, ont décidé d'unir leurs forces pour préparer l'avenir via un partenariat stratégique.

Les groupes CDCL et Félix Giorgetti ont confirmé s'être rapprochés pour former une union stratégique devant se concrétiser au deuxième trimestre 2022. Dans un premier temps, cela permettra aux deux sociétés, actives dans le secteur de la construction, de tirer profit de synergies, notamment au niveau des achats, des moyens de production et de l'entretien, ou encore de la gestion de l'important parc de machines.

«Il ne s'agit pas d'une fusion, ni d'une vente ou d'un achat, mais bien d'un partenariat stratégique», insiste Jean-Marc Kieffer, président du conseil d'administration du groupe CDCL, avant de confirmer cette union avec le groupe Félix Giorgetti. «[...] L'idée et la raison de ce partenariat stratégique sont de pouvoir profiter et faire fructifier des synergies entre les deux groupes, les fortifier et se donner une masse critique pour investir dans le futur», explique Max Didier, administrateur délégué de CDCL. [...]

Ce rapprochement s'explique également par la nécessité de réduire les coûts de développement et d'investissement stratégique à l'heure où la concurrence profite des apports venant de l'étranger. Je prends pour exemple la digitalisation. Les grands groupes [étrangers] développent des outils pour leurs filiales, alors que nous devons faire le même effort, mais uniquement pour nous», explique Max Didier. [...] Au lieu de faire les efforts d'investissement chacun de notre côté, autant le faire ensemble avec Giorgetti pour bénéficier d'une plus-value à moyen et long terme en mettant nos forces en commun», assure l'administrateur délégué de CDCL.

Des liens forts déjà existants

[...]

Le choix de se tourner vers le groupe Félix Giorgetti a été le fruit d'une intense réflexion entamée il y a maintenant deux ans. CDCL a également envisagé un rapprochement avec quelques autres grands groupes européens, mais le choix s'est finalement porté sur le groupe luxembourgeois fondé à la fin du 19^e siècle. «Nous avons des liens très forts qui remontent à l'époque de nos grands-parents, et nous avons déjà plein de projets ensemble, [...] mais il est indéniable que nous partageons les mêmes valeurs et les mêmes façons de travailler», souligne d'ailleurs Jean-Marc Kieffer.

Un partenariat comme première étape

[...]

Pour le moment, ce partenariat stratégique se limitera à l'activité construction. Chaque entité juridique restera indépendante, et chaque groupe gardera son identité et ses marques. «À l'avenir, il y aura sans doute le projet d'une entreprise commune. Nous n'allons pas tout dévoiler dès le début. C'est une première pierre que l'on pose ici, et il y en aura d'autres. On définira ensemble l'évolution de ce partenariat», assure le président du conseil d'administration de CDCL. «Peut-être plus souvent que par le passé, des projets d'envergure pourront néanmoins être réalisés via une société momentanée ou GIE en utilisant intelligemment les ressources locales et nationales. Sur les appels d'offres, il faudra également faire preuve d'intelligence», ajoute-t-il.

[...]

source: www.papejam.lu, Écrit par Jeremy Zabatta, Publié le 14.12.2021 • Édité le 14.12.2021